



Envoyé en préfecture le 09/07/2018

Reçu en préfecture le 09/07/2018

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20180705-2018_94-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/94

**OBJET : VENTE D'UN TERRAIN À LOCSPORT AIR 2 JEU
TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 26

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date de convocation : 27 juin 2018

Date d'affichage de la convocation au siège : 27 juin 2018

Le 5 Juillet de l'année deux mille dix-huit à 18h30

à Saint Selve – Espace salle polyvalente
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	A	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme POLSTER	LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme CHENNA
TALABOT Martine	E	Mme BETES	CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	A		EYL Muriel	E	Mme LABASTHE
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	M. MOUCLIER
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	A		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoît	E	Mme CANADA
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	A		BENCTEUX Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	E	M. CONSTANT	HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	E	Mme DEBACHY
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	E	Mme BURTIN-DAUZAN			

Sur proposition de Monsieur le Président, M. CLEMENT est élu(e) secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 29 mai 2018 est adopté à l'unanimité

* **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/94

**OBJET : VENTE D'UN TERRAIN À LOCSPORT AIR 2 JEU
TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU**

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2004/22 du 9 avril 2004 concernant la mise à disposition des zones d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2004/23 du 9 avril 2004 définissant les modalités d'aménagement et de commercialisation du Site Montesquieu ;

Vu l'avis des domaines 2017-081V0030 du 26 janvier 2017 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2016/60 du 12 avril 2016 fixant le prix de vente des terrains de l'extension du Site Montesquieu ;

Vu l'avis de la commission développement économique du 5 juin 2018;

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Les modalités d'achat puis de commercialisation des terrains du Site Montesquieu ont été définies par les Conseils Communautaires du 19 décembre 2003 et du 9 avril 2004.

Dans le cadre de l'extension du Site Montesquieu à Martillac, la Communauté de Communes de Montesquieu poursuit la commercialisation des terrains qu'elle a aménagés.

L'entreprise LOCSPORT AIR 2 JEU, actuellement installée à La Brède, est historiquement spécialisée dans la création, le développement et la mise en place d'animations événementielles, sportives et ludiques.

Se développant actuellement sur le marché national et à l'international à travers un réseau de franchisés, l'entreprise se lance dans le développement de nouvelles pratiques sportives et ludiques innovantes fondées sur la réalité virtuelle, la réalité augmentée et les activités connectées (par exemple, la chasse aux trésors 2.0). Pour ce faire, elle assure à la fois le développement de logiciels adaptés à la réalité virtuelle (par exemple, les applications liées au géocaching) et assure le support technique pour l'installation de dispositifs utilisant la réalité augmentée au sein de gymnases, de salles polyvalentes, etc.

Dans ce cadre, elle envisagerait un fonctionnement en synergie avec EUREKAFAB ainsi que le musée du numérique au sein du projet EUREKAPOLE pour le développement de certains produits et pour le test de ses nouveaux produits en mode « living-lab » (tests en conditions réelles avec un public-cible prédéfini).

L'entreprise compte actuellement 6 salariés et envisage un recrutement de 5 à 10 salariés dans les 5 prochaines années avec le développement de cette nouvelle branche d'activités.

Afin d'optimiser le financement de son projet, l'entreprise explore actuellement deux pistes :

- construire un peu plus que leurs besoins de locaux (bureaux et ateliers) et proposer l'espace disponible à la location à d'autres entreprises éligibles à la Technopole. A ce sujet, des contacts sont bien engagés avec la société Air Marine qui souhaiterait louer 400m² (150m² de bureaux et 250m² d'atelier) si le projet de construction se confirme.

- développer des services utiles aux salariés des entreprises du site de la Technopole, en lien avec leur activité : salle de sports et de loisirs, bar à vins et bières, conciergerie, etc. L'entreprise est actuellement en train de réaliser une étude de marché pour ces différents types de services auprès de quelques chefs d'entreprises de la Technopole.

Le projet sur la Technopole porte sur l'acquisition de 6176 m² de terrains (lot 18) et la construction d'un



Envoyé en préfecture le 09/07/2018

Reçu en préfecture le 09/07/2018

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20180705-2018_94-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/94

**OBJET : VENTE D'UN TERRAIN À LOCSPORT AIR 2 JEU
TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU**

bâtiment d'environ 1 000 m².

Coût global du projet : 1,25 millions d'euros

Recette attendue : 216 160 € HT

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide
 - de vendre la parcelle cadastrée D 990 à LOCSPORT AIR 2 JEU ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour l'opération; d'effectuer cette cession de 6176 m² au prix fixé par délibération de 35 € HT le m² soit une recette attendue de 216 160 € HT, auquel il y aura lieu d'ajouter la TVA sur marge à déterminer conformément à l'article 268 du CGI;
 - de fixer la signature du compromis au plus tard dans les 4 mois à compter de la présente délibération et la validité de l'accord à 15 mois à compter de la présente délibération dès lors que le compromis a été signé dans les 4 mois. Il conviendra donc de signer l'acte de vente authentique avant le 5 octobre 2019.

Dans le cas où le compromis n'interviendrait pas dans les 4 mois de la présente, la Communauté de Communes de Montesquieu pourra décider de remettre ces parcelles à la vente ;

- Autorise le Président à signer dès à présent les actes de transfert de propriété et les avenants afférents si nécessaire.

Fait à Martillac, le 5 juillet 2018

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement